

GUIDE POUR LES PARENTS



CAMP GOUROU

ÉTÉ 2018

1. L'importance de ce guide

Ce guide a été conçu afin de répondre à vos interrogations concernant le camp de jour **Camp Gourou**. Si vous avez d'autres questions après la lecture de ce guide, contactez Cassandra Carette, coordonnatrice loisirs, événements et culture en composant le : 450 228-2545, poste 236 ou à loisirs@lacmasson.com.

Si vous avez des commentaires ou suggestions, n'hésitez surtout pas à nous en faire part, car vos remarques permettent d'améliorer notre service, et ce, au bénéfice de vos enfants.

Nous vous souhaitons, à vous et à votre enfant, un bel été en notre compagnie !

Magali Legault

Coordonnatrice du camp de jour
450 228-2543, poste 240 ou 450 530-0003
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

2. Mot de bienvenue

Le Camp Gourou est un endroit où les enfants de 4 à 12 ans vivent pendant huit semaines une série d'activités plus motivantes les unes que les autres. On apprend, on s'amuse, on réalise des projets, on fait du sport, on bricole et on fait des nouvelles rencontres. Bref, on se surpasse de jour en jour.

Vous allez retrouver au camp de jour une superbe équipe d'animateurs motivés. En effet, je peux vous assurer que nous avons des animateurs dynamiques qui sauront faire passer un bel été à votre enfant. Tous les animateurs possèdent leur **DAFA** (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur). Nous avons aussi la chance d'avoir une aide-coordonnatrice qui veillera à la qualité de l'animation des animateurs. De plus, pour assurer la sécurité des jeunes à la plage, un sauveteur fait partie de l'équipe et accompagnera aussi les enfants dans certaines activités.

L'équipe du Camp Gourou 2018

Voici l'équipe du Camp Gourou :

- **Coordonnatrice : Calypso** (Magali Legault)
- **Aide-coordonnatrice : Panda** (Élisa Puech-Bergot)
- **Animateurs : Astro** (Charlee Tremblay)
Bubulle (Ruby Tremblay)
Kosmik (Katinka Vanderhaegen)
Smoothie (Jany Bohec)
Pixel (Catherine Leblanc)

3. Boîte à lunch et sac à dos

Afin de faire profiter votre enfant au maximum de son séjour, voici quelques petits conseils fort utiles. Tout d'abord, nous vous demandons de vous assurer que votre enfant apporte **TOUS** les jours :

Boîte à lunch :

- Ses collations
- Son repas du dîner
- Bouteille d'eau



Vous pouvez mettre dans la boîte à lunch de votre enfant un repas chaud, puisque nous avons deux fours micro-ondes. Étant donné qu'il y a des enfants allergiques aux noix et aux arachides, nous vous demandons d'être vigilant pour les collations ainsi que le dîner de votre enfant comportant ces ingrédients.

De plus, étant donné qu'il y a aucun réfrigérateur à votre disposition sur place, il est donc important de mettre un " Ice-Pack " dans la boîte à lunch de votre enfant.

Il n'y aura pas de collations au camp de jour. Vous devez en fournir à votre (vos) enfant (s).

* Lors des sorties, il est obligatoire d'avoir un **lunch froid**.

Sac à dos :

- Une serviette de plage
- Un maillot de bain
- Des souliers de course
- De la crème solaire
- Des vêtements de rechange au besoin
- Un chapeau ou une casquette



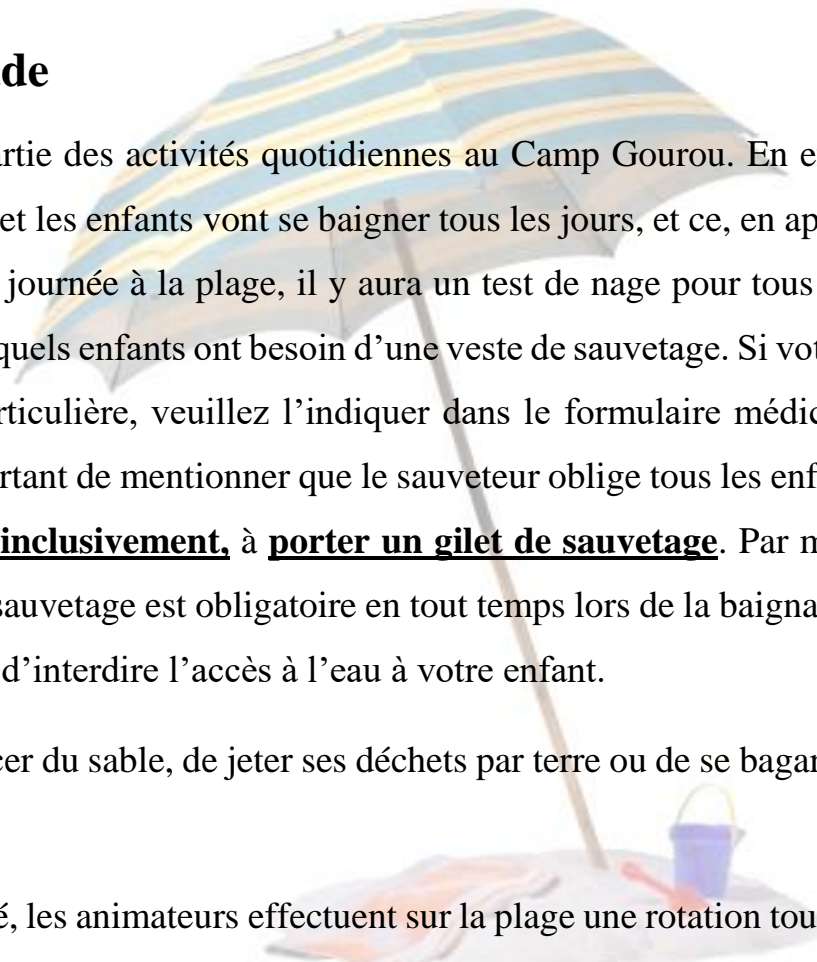
À noter : Tous les appareils électroniques (cellulaires, tablettes, etc.) sont interdits sur le site du camp de jour. De plus, le Camp Gourou n'est pas responsable des objets perdus, endommagés ou volés. Nous vous invitons donc à **identifier CLAIEMENT tous les effets personnels** de votre enfant. Nous vous suggérons de vérifier le bac des objets perdus régulièrement.

4. La baignade

La baignade fera partie des activités quotidiennes au Camp Gourou. En effet, si la température le permet les enfants vont se baigner tous les jours, et ce, en après-midi. Lors de la première journée à la plage, il y aura un test de nage pour tous ! Ce test permettra de savoir quels enfants ont besoin d'une veste de sauvetage. Si votre enfant a une indication particulière, veuillez l'indiquer dans le formulaire médical. C'est pourquoi il est important de mentionner que le sauveteur oblige tous les enfants âgés **de 7 ans et moins, inclusivement, à porter un gilet de sauvetage**. Par mesure de sécurité, le gilet de sauvetage est obligatoire en tout temps lors de la baignade sinon, nous serons obligés d'interdire l'accès à l'eau à votre enfant.

Il est interdit de lancer du sable, de jeter ses déchets par terre ou de se bagarrer sur la plage.

Pour plus de sécurité, les animateurs effectuent sur la plage une rotation toutes les 30 minutes. C'est pourquoi nous retrouvons toujours deux animateurs qui surveillent à l'aide du sauveteur les enfants qui jouent dans l'eau.



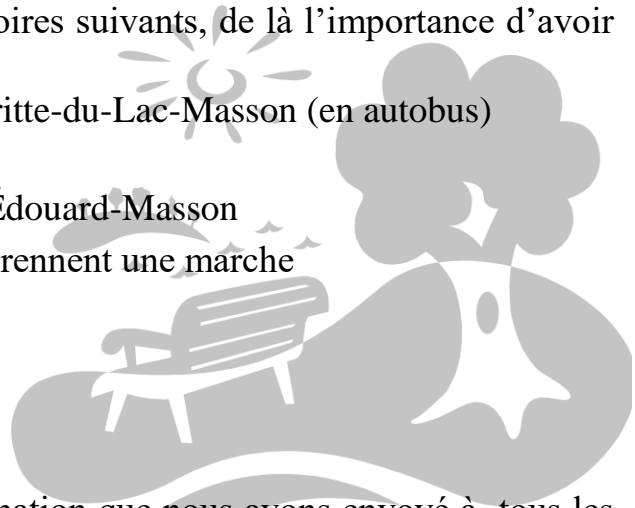
Les enfants doivent obligatoirement demander l'autorisation pour sortir du périmètre de la plage afin d'aller aux toilettes ou chercher quelque chose dans leur sac.

En plus du sauveteur-surveillant attitré à la plage, il y aura cet été un sauveteur attribué spécialement au camp de jour en tout temps. L'application de la crème solaire sera obligatoire de 2 à 3 fois par jour (à moins d'avis contraire).

5. Les lieux fréquentés par vos enfants

Tous les groupes d'âge couvrent les territoires suivants, de là l'importance d'avoir de bonnes espadrilles :

- Plage municipale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (en autobus)
- École Mgr-Ovide-Charlebois
- Bibliothèque, hôtel de ville et parc Édouard-Masson
- Les trottoirs ... lorsque les enfants prennent une marche



6. Les activités

Vous retrouverez dans le dépliant d'information que nous avons envoyé à tous les résidents par la poste et qui se trouve sur le site Internet nos activités ainsi que les dates des sorties.

Les animateurs organiseront diverses activités au cours de l'été afin d'amuser vos enfants. Il est à noter que si votre enfant ne participe pas aux activités, il devra toutefois rester calme.

7. Le service de garde

Le service de garde a été mis sur pied pour vous, afin de faire concorder le plus possible votre horaire avec celui du camp de jour. Le service de garde du matin sera assuré par une animatrice et aide-coordonnatrice et le soir par l'aide-coordonnatrice.

Voici les choses que vous devez connaître et respecter :

- Ce service proposera aux enfants différentes activités dans lesquelles ils pourront s'amuser.
- En tout temps, vos enfants doivent demeurer à l'endroit indiqué par la personne responsable du service de garde.
- Lors des inscriptions pour le camp, vous devez choisir la période que votre enfant ira au service de garde (8 semaines, 4 semaines ou à la semaine).

Toutes les règles du camp de jour s'appliquent au service de garde. L'horaire ainsi que les prix du service de garde sont indiqués dans le dépliant et le formulaire d'inscription.

À noter : Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde après 16 h 15 frais de 7 \$ vous seront facturés.

***Après 18 h 00, des frais de 1 \$ par minute de retard vous seront facturés.**

(Règlement no 83-2014-AO8)

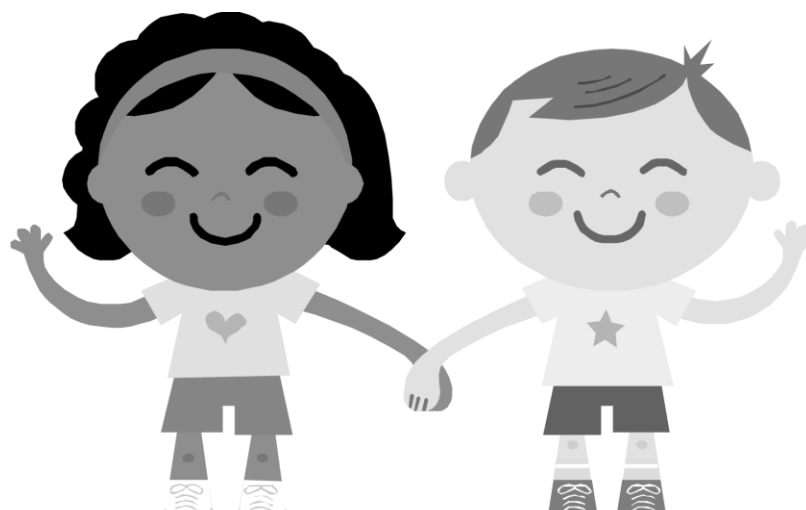
8. Horaire typique d'une journée

Vous trouverez ci-dessous, l'horaire d'une journée au Camp Gourou.

Les heures devront être respectées par tous les groupes.

Horaire de la journée pour les tous les groupes

6 h 30 à 8 h 30 :	Service de garde
8 h 30 à 9 h :	Rassemblement / chansons & jeux
9 h à 10 h :	Prise de présences et jeux
10 h à 10 h 30 :	Collations animées
10 h 30 à 11 h 30 :	Jeux
11 h 30 à 12 h :	Dîner
12 h à 12 h 30 :	Préparation pour la plage
12 h 30 :	Départ pour la plage en autobus
12 h 30 à 15 h 15 :	Baignade et jeux à la plage
15 h 15 :	Retour en autobus à l'école Mgr-Ovide-Charlebois
15 h 30 à 16 h :	Collations animées
16 h à 18 h :	Service de garde



9. Si vous arrivez en retard

Lorsque vous amenez votre enfant au camp de jour le matin ou arrivez avant le départ de l'autobus vers 12 h 30. Assurez-vous qu'il soit bel et bien dans son groupe avant de retourner à la maison. Il sera important de respecter les heures du camp.

C'est la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant soit bien dans son groupe. Il sera important de nous mentionner la journée et l'heure que vous devez venir chercher votre enfant pour mieux gérer les arrivées et départs des enfants. Merci de nous aviser au 450-530-0003 pour toute absence.

10. Mesures disciplinaires

Au camp de jour, il y a un Code de vie que tous les participants doivent respecter.

En tout temps, un enfant présentant un comportement inadéquat peut se voir refuser la participation à une activité. Selon la gravité du problème, certaines mesures disciplinaires peuvent être accélérées.

Le but de ces mesures est de permettre à l'ensemble des participants de passer un bel été en profitant au maximum de leurs journées d'activités et de pouvoir S'AMUSER en toute sécurité.

Code de vie

Il est entendu que, comme je suis inscrit (e) au Camp Gourou :

1) Je respecte les règles dictées par les animateurs et les responsables du Camp.
2) Je participe activement aux activités.
3) Je respecte les autres par mes paroles et mes actes.
4) Je respecte tout le matériel mis à ma disposition.
5) Je ne quitte jamais mon groupe à moins d'avoir l'autorisation de mon animateur.
6) Je respecte les règles de la plage.
7) Je garde en mémoire que l'important c'est de participer et de s'amuser.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de :

- Être arrogant envers les autres
- Être un leader négatif (attitude négative)
- Mentir
- Crier
- Utiliser un langage vulgaire ou faire des gestes à caractère sexuel
- Me sauver (fugue)
- Refuser de participer à une activité
- Lancer des roches ou autres objets
- Pousser les autres

Nous allons garder des traces écrites des comportements dérangeants et inadéquats ainsi que des situations, et ce, pour les personnes impliquées.

Nous pourrions ainsi procéder à une ou des conséquences. Nous nous réservons le droit d'exclure votre enfant du camp pour une durée indéterminée, et ce, sans remboursement.

*Si un problème de comportement vient à récidiver, nous procéderons avec un système de feuilles de route, que le parent se devra de signer tous les soirs. Si ce système ne fonctionne pas, nous prendrons rendez-vous avec le parent pour trouver une solution ou appliquer des mesures disciplinaires en règle avec celle des politiques du camp de jour.

11. Photos

Au cours de l'été, nous allons prendre diverses photos de votre enfant en pleine action. Nous avons besoin de votre autorisation. Vous trouverez l'autorisation à signer dans le formulaire d'inscription disponible sur Internet au www.lacmasson.com ou à l'hôtel de ville.

12. Les sorties

Seuls les enfants inscrits au camp de jour pourront s'inscrire à une ou des sorties. Le premier versement ou la totalité du montant aux sorties doit être payé à l'inscription.

Cet été, les enfants qui n'iront pas aux sorties NE pourront PAS rester au camp de jour. Seuls les enfants inscrits pourront y participer.

13. Fiche médicale

Vous devez absolument remplir la fiche médicale, car il est très important de connaître l'état de santé de votre enfant, et ce, dès l'inscription. Vous devez inscrire le nom de tous vos enfants sur une feuille différente pour la fiche médicale.

*Veuillez prendre en note que les animateurs ont en tout temps les fiches médicales avec eux.